DEPARTEMENT DES ALPES DE HAUTE PROVENCE



COMMUNAUTE DE COMMUNES PAYS DE FORCALQUIER - MONTAGNE DE LURE

COMPTE RENDU DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE N°7/2020 DU 8 OCTOBRE 2020

L'an deux mil vingt, le jeudi 8 octobre 2020 à 18 heures 30, les membres composant le conseil communautaire, dûment convoqués le 2 octobre 2020 se sont réunis à Forcalquier sous la présidence de Monsieur David Gehant.

Etaient présents :

CRUIS: Stéphane DERRIVES

<u>FORCALQUIER</u>: David GEHANT, Sandrine LEBRE, Emmanuel LUTHRINGER, Aurélie ANNEQUIN, Michel DALMASSO, Sylvie SAMBAIN, Karima COEURET, Thomas CHERBAKOW, Caroline

MASPER, Dominique ROUANET, Danièle KLINGLER

LARDIERS: Robert USSEGLIO

<u>LIMANS</u>: Nicolas FURET <u>LURS</u>: François PREVOST <u>ONGLES</u>: Maryse BLANC

PIERRERUE: Didier DERUPTY

REVEST SAINT MARTIN: Nadine CURNIER

SAINT ETIENNE LES ORGUES : Philippe VUILQUE

SIGONCE: Christian CHIAPELLA

POUVOIR de: M. DUTHOIT à Mme ROUANET

Mme FELLER à M. PREVOST M. ROMAND à M. DERUPTY Mme PAUL à M. GEHANT M. DINI à M. DALMASSO

Absents excusés

M. Guy JAUFFRED

M. Michel CHAPUIS

Membres en exercice: 27 Membres présents: 20 Pouvoirs: 5 Suffrages exprimés: 25

Monsieur Christian Chiapella est désigné secrétaire de séance.

Monsieur le président David Gehant ouvre le conseil communautaire et souhaite la bienvenue aux conseillers.

Il procède ensuite à l'appel nominal afin de vérifier que la condition de quorum est remplie. Le quorum étant atteint, le conseil communautaire peut valablement délibérer.

Le compte rendu du conseil communautaire du 15 septembre 2020 est approuvé à l'unanimité.

Dans le cadre de ses délégations, le président rend compte des décisions en application de l'article L 2122-22 du code général des collectivités territoriales :

Finances

- 2.4 « Lorsque le conseil communautaire s'est prononcé en faveur d'une opération, demander à tout organisme financeur, l'attribution de subventions » :
 - Demande de subvention auprès du conseil départemental 04 pour l'aménagement du Relais d'Assistants Maternels;

Demande de prorogation de la convention attributive d'une subvention dans le cadre de l'appel à projet régional « Sud Labs » pour une durée de 4 mois.

Personnel

4.3 « Prendre des décisions diverses en matière de gestion du personnel, excepté la gestion du tableau des effectifs et les règles relatives au travail et régime indemnitaire » :

• Signature de contrats thérapeutiques avec le centre médico-psychologique « la villa verte » pour l'accueil de 2 personnes à la déchèterie de Forcalquier.

Monsieur Christian Chiapella est désigné pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

Le président procède ensuite à l'examen des sujets à l'ordre du jour :

1. Création d'un poste d'attaché territorial hors classe

Point n°1: Création d'un poste d'attaché territorial hors classe

Rapporteur: Sylvie Sambain

Conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité. Il appartient donc au conseil communautaire de fixer l'effectif des emplois.

Afin de répondre aux besoins de la Collectivité, d'optimiser les services, et d'assurer le meilleur fonctionnement possible, il est nécessaire de recruter un agent au grade d'attaché hors classes à temps complet, qui sera occupé par un Directeur mutualisé avec la Commune de Forcalquier.

Les crédits budgétaires disponibles au budget principal 2020 de la Communauté de Communes – chapitre 012 – sont suffisants pour la création de ce poste.

Considérant que cet emploi sera pourvu par un directeur, mutualisé avec la commune de Forcalquier, il convient donc :

- d'approuver la création d'un poste d'attaché hors classes ;
- de modifier en conséquence le tableau des effectifs, portant à un le nombre d'attaché hors classes;
- d'indiquer que les crédits budgétaires disponibles au BP de 2020 de la Communauté de communes, chapitre 012 sont suffisants pour la création de ce poste ;
- d'autoriser Monsieur le président ou son représentant à effectuer toutes les démarches consécutives à cette décision.

Après en avoir délibéré à 4 voix contre, 3 abstentions et 18 voix pour, le conseil communautaire approuve la création d'un poste d'attaché hors classes, modifie en conséquence le tableau des effectifs, précise que les crédits budgétaires inscrits au chapitre 012 sont suffisants pour la création du poste et autorise Monsieur le président à effectuer toute démarche consécutive à cette décision.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19h15.

Le secrétaire de séance, Christian CHIAPELLA

Le président de séance David GEHANT